

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 5 février 2018

Présents

Exécutif :	Mme Anne-Françoise Morel	Maire
	MM. Denis Chenevard	Adjoint
	Philippe Othenin-Girard	Adjoint
Bureau du Conseil :	M. Eric Grand	Président
	Mme Catalina Kauz	Vice-Présidente
	M. Christophe Mage	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Patricia Crousaz-Pantet, Camille Pinget, Deborah Wegmuller	Géraldine Mathieu, Audrey Pion, Myriam Rivollet
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Daniel Baud, Olivier Sommer	Olivier Gros, Alain Magistra
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	
Absent-e-s excusé-e-s :	M. Grégoire Stocky	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018
2. Prestation de serment de Monsieur Olivier Gros
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications générales du Maire et des Adjoints
5. Rapport des présidents de commissions et de l'Exécutif
6. Tracé de la future ligne H
7. Fonds intercommunal
8. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h00 en annonçant les personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017 [5184]

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Prestation de serment de Monsieur Olivier Gros [5185]

Le Président lit la délibération validant l'élection de **M. Olivier Gros** aux fonctions de Conseiller municipal en remplacement de **Mme Isabelle Dürr**.

M. Olivier Gros prête serment et est chaleureusement applaudi par le Conseil municipal.

Le Président prononce un petit discours afin de souhaiter la bienvenue à **M. Oliver Gros** au sein du Conseil municipal.

3. Communications du bureau du Conseil municipal [5186]

Le Président fait circuler la carte des bons vœux de **M. Antonio Hodgers** adressée au Conseil municipal.

Le bureau a reçu un courrier de **M. Christian Schaad** daté du 9 janvier 2018 concernant une réclamation par rapport au budget accordé pour la rénovation de l'appartement situé au 1er étage de la route des Beillans. **Le Président, M. Denis Chenevard** et **M. Jean-Daniel Baud** recevront **M. Christian Schaad** demain matin.

L'Exécutif a transmis au bureau une copie de la lettre de **M. Yves Marc Bobillier** concernant la pétition pour l'instauration d'une zone 30 km/h dans le hameau de Lullier. **Le Président** fait circuler cette lettre pendant que **Mme le Maire** annonce qu'un des signataires de la pétition a pris contact avec la Cour des comptes à ce propos. Les comptages dans ce secteur révèlent une vitesse moyenne de 37 km/h. **Mme le Maire** ne pense pas qu'une zone 30 km/h soit appropriée à cet endroit. Elle rappelle un projet évoqué à l'époque et qu'il faudrait peut-être réactualiser, à savoir l'installation de panneaux afin de pouvoir faire des mesures radar à 40 km/h dans la région. **Le Président** ajoute que la commission ad hoc est en train d'étudier la fin de la zone 30 km/h au centre du village. Ladite commission aimerait terminer celle-ci avant d'en étudier une autre, sachant que les autorités ne sont pas fermées à l'idée d'avoir d'autres zones 30 km/h dans la commune. **Mme le Maire** insiste sur le fait de vérifier la nécessité de créer une zone 30 km/h dans un secteur où la moyenne est de 37 km/h. Est-ce que des panneaux 40 km/h bien ciblés et placés aux bons endroits ne seraient pas plus judicieux ? Cela sera à discuter en commission.

Le Président remercie l'Exécutif et le personnel communal pour les très beaux vœux qu'ils ont organisés mardi dernier. Il relève que cette cérémonie était faite dans la simplicité et la convivialité ; beaucoup de participants lui ont témoigné leur satisfaction.

Le Président remercie **M. René Beaud** pour toutes les informations que celui-ci envoie aux Conseillers municipaux depuis la réorganisation du secrétariat. Certaines sont très intéressantes, comme les points presse de l'État. Cela apporte une interactivité entre la Mairie et le Conseil municipal. **Le Président** souligne cette belle amélioration qu'il trouve personnellement très bien.

À la suite de l'élection de **M. Olivier Gros, le Président** indique que le Conseil municipal doit se déterminer par rapport à la composition des commissions. **Mme Isabelle Dürr** siégeait au sein des commissions Bâtiments et Routes et Développement et Sécurité. **Le Président** rappelle que **M. Olivier Gros** vient du monde de la finance. N'aurait-il pas mieux sa place au sein de la commission Finances et Administration ?

M. Olivier Gros précise qu'il ne voudrait pas bouleverser la composition de toutes les commissions. Bien que la commission Finances et Administration l'intéresse, il reprendra volontiers les sièges de **Mme Isabelle Dürr**. **M. Olivier Gros**, qui est tout à fait prêt à s'adapter, indique qu'il se sent également capable de siéger dans les trois commissions.

Mme le Maire souligne le fait que la commission Finances et Administration comprendrait alors six membres, soit la moitié du Conseil municipal.

À l'issue d'une brève discussion, **M. Olivier Gros** est élu à l'unanimité au sein des commissions suivantes : Finances et Administration, Bâtiments et Routes, Développement et Sécurité.

Puis **le Président** rappelle que la Vice-présidence est à repourvoir au sein de la commission Bâtiments et Routes. **Mme Camille Pinget** ayant décliné la proposition de **M. Jean-Daniel Baud** qui souhaitait maintenir une représentation féminine dans les vice-présidences, **M. Alain Magistra** soumet sa candidature et est élu, à l'unanimité et sous les applaudissements de ses pairs, Vice-président de la commission Bâtiments et Routes.

4. Communications générales du Maire et des Adjoints

[5186]

Depuis l'entrée en vigueur du troisième train de mesures par rapport à la répartition des tâches canton/communes (sport), **Mme le Maire** indique que, depuis le 1^{er} janvier 2018, le canton met gratuitement à disposition ses salles pour les sociétés et les communes. Le sport d'élite individuel sera soutenu par le Canton, les associations et les clubs soutenus par les communes.

Mme le Maire a préparé le projet de règlement du Conseil municipal ; doit-il être revu par la commission Finances et Administration ou par le Conseil municipal ? **Le Président** propose de renvoyer ce document à la commission Finances et Administration et, parallèlement, par e-mail à l'ensemble des Conseillers municipaux. Ceux-ci voudront bien transmettre leurs éventuelles remarques à **Mme Audrey Pion** qui les traitera. **Mme le Maire** précise que des discussions devront encore être menées au sein de la commission ad hoc par rapport aux jetons de présence et indemnités des Conseillers municipaux.

Le Président en profite pour rebondir sur les courriers qui sont directement envoyés aux commissions et demande à les recevoir systématiquement. En effet, des citoyens l'interpellent parfois à ce propos lors de rencontres informelles dans la rue.

Une brève discussion s'engage, à l'issue de laquelle **Mme Audrey Pion** indique qu'elle enverra un e-mail à tous en précisant le délai fixé pour le retour des éventuels commentaires sur le projet de règlement du Conseil municipal (fin février 2018). Elle précise que ce point sera traité lors de la prochaine séance de la commission Finances et Administration, le 12 mars 2018.

Pour conclure, **Mme le Maire** déclare que les indemnités du Maire et des Adjoints vont faire l'objet d'un changement de loi cantonale. Un montant minimum sera fixé, et une affiliation à une caisse de pension comme à une assurance perte de gain seront exigées. Le Conseil municipal, via la commission Finances et Administration, sera tenu informé.

Mme le Maire annonce une naturalisation directe.

M. Denis Chenevard énumère les dernières autorisations de construire accordées :

- M. Dominic Walter, Mme Mélodie Walter, 16, route du Château-L'Evêque, construction d'une véranda.
- Commune de Jussy, 11, route des Beillans, transformation et rénovation d'un appartement 1^{er} étage.
- État de Genève, 150, route de Presinge, Centre horticole de Lullier, modification des garde-corps d'un bâtiment.

M. Denis Chenevard ajoute qu'une demande de renseignement est en cours suite à la requête des pompiers retraités d'agrandir le bâtiment où se trouve l'ancien abattoir. Malheureusement, les limites de 30 mètres fixées par la zone du nant et de 20 mètres fixées par le cordon forestier interdisent tout agrandissement de ce bâtiment. La Mairie a répondu dans ce sens aux requérants.

Le Président demande ce qu'il en est par rapport au cordon forestier situé au bord du Chamboton, car il s'agit plutôt de taillis. **M. Olivier Sommer** indique que ce cordon forestier est classé de longue date, même si les arbres ont été abattus depuis. Le plan répertoriant les zones non constructibles au bord de ce cours d'eau est conservé à la Mairie.

La société Cablex, chargée de l'installation de la fibre optique, attend d'avoir reçu les plans complets de la commune par Swisscom avant de démarrer les travaux, probablement autour du 20 avril 2018, annonce **M. Denis Chenevard**.

Le Président relève que la commune ne prend pas à sa charge le raccordement des particuliers à la fibre optique. Certains habitants pourraient-ils financer leur propre installation ? **M. Denis Chenevard** indique que cela devrait être le cas. Il demandera confirmation à Swisscom avant d'informer la population. **M. Philippe Othenin-Girard** relève que l'évolution qualitative sera déjà énorme pour les particuliers.

M. Philippe Othenin-Girard indique que la nouvelle gestion des déchets sur la commune cumule les retards, en ce moment. Le compacteur à cartons a dû être échangé contre un autre et les containers n'ont pas encore été livrés. Cela avance, mais il y a néanmoins un petit décalage avec l'information qui a été diffusée à la population.

Le règlement du cimetière, qui sera prochainement transmis aux Conseillers municipaux, devra être validé par le Conseil d'État. **M. Philippe Othenin-Girard** précise que ce document est très proche et dans les normes de ce qui se fait dans les autres communes.

Le projet de livre sur Jussy avance bien ; ce sera un très joli objet, se réjouit **M. Philippe Othenin-Girard**.

M. Philippe Othenin-Girard annonce que **M. Guillaume Mathieu** a été nommé au grade de caporal au sein de la compagnie des sapeurs-pompiers le 1^{er} janvier 2018.

M. Philippe Othenin-Girard rebondit sur la réforme cantonale concernant les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Le concept opérationnel devait entrer rapidement en vigueur. Les professionnels seront toutefois les premiers concernés, avec la construction de deux nouvelles casernes qui apporteront un plus sécuritaire. En ce qui concerne les volontaires, il s'agit d'un très gros chantier auquel il participe, ayant été nommé au sein de la délégation Arve et Lac, formée de deux magistrats et de deux commandants. Tout le monde fait preuve d'une bonne communication, se félicite **M. Philippe Othenin-Girard**. Il souligne le fait que les communes manifestent une réelle volonté de sauver leurs sapeurs-pompiers volontaires. Le groupe de travail devant fournir un projet fin 2018 qui devra être validé par l'ACG et le Conseil d'État, ce dossier génère énormément de réunions.

M. Christophe Mage énumère pour information les décisions du Département présidentiel. Approbation :

- du budget de fonctionnement 2018 et du taux des centimes additionnels 2018 (15 décembre 2017) ;
- de la fixation du montant minimal de la taxe professionnelle communale à Fr. 30.- (15 décembre 2017) ;
- du crédit fiduciaire de Fr. 87'400.- (16 janvier 2018) ;
- du crédit pour la rénovation de l'appartement de la route des Beillans, Fr. 165'000.- (24 janvier 2018) ;
- des statuts de la fondation de la commune de Jussy pour le logement (17 janvier 2018) ;
- du crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 1'031'216,11 pour les amortissements complémentaires (5 février 2018) ;
- du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de l'ancienne chapelle (5 février 2018) ;
- de l'acquisition de la parcelle N° 680 pour un montant de Fr. 50'000.- et d'un crédit de Fr. 55'000.- afin de couvrir les frais de notaire (5 février 2018) ;
- du crédit de Fr. 183'000.- pour la rénovation de la Couronne (5 février 2018) ;
- de la vente de la parcelle N° 473 pour un montant de Fr. 6'000.- (5 février 2018) ;
- de l'arrêté concernant la nomination de **M. Olivier Gros** au sein du Conseil municipal à la succession de **Mme Isabelle Dürr**.

5. Rapport des présidents de commissions et de l'Exécutif

[5187]

Finances et Administration

La commission ne s'est pas encore réunie, annonce **Mme Audrey Pion** ; la prochaine séance est fixée au 12 mars 2018.

M. Gaudet a interpellé la présidente de la commission, afin de poser diverses questions. Certaines étaient clairement du ressort de la commission, d'autres du ressort de l'Exécutif, voire du Canton, comme par exemple les compétences de l'OCP. Cet habitant recevra très prochainement par écrit toutes les réponses à ses questions, conclut **Mme Audrey Pion**.

Écoles et Affaires sociales

Mme Myriam Rivollet indique que la commission s'est réunie le 18 décembre 2017 ; le procès-verbal de cette séance a été transmis ce jour par Extranet. Elle cite brièvement les sujets qui ont été traités : promotions, détails concernant le voyage du Conseil municipal, reconduction de l'expérience des Samaritains, installation d'un défibrillateur à Lullier, proposition de diffusion de film, rapport sur Communes-Écoles. La prochaine séance de la commission a été fixée au 7 mars 2018 à 20 heures.

Le Président remarque que la boîte à livres remporte un vif succès ; ne faudrait-il pas en installer une à Lullier ? **Mme le Maire** rappelle la nécessité de trouver une personne qui s'occupe de la trier, la ranger ou la vider de temps en temps. De plus, il faudrait identifier un endroit adéquat, de préférence fréquenté.

M. Philippe Othenin-Girard suggère de créer deux boîtes à livres : une pour les enfants et une pour les adultes. **Mme Myriam Rivollet** prend note de cette idée.

Selon **M. Jean-Daniel Baud**, il vaudrait mieux contacter la fondation des immeubles de Jussy avant de fixer ce genre de boîte sur la façade d'un immeuble, car cela pourrait endommager l'isolation périphérique.

Manifestations et Sport

La commission s'est réunie le 6 décembre 2017, annonce **Mme Catalina Kauz**.

La suite de l'organisation du rallye transfrontalier était à l'ordre du jour. L'itinéraire pourra être réalisé à pied ou à vélo, au gré de l'humeur des participants qui choisiront également la distance parcourue, précise **M. Denis Chenevard**. Des navettes sont prévues le long du parcours dont le tour complet sera tout de même de 25 kilomètres.

La soirée citoyenne aura lieu le 19 février 2018. Les bulletins d'inscription pour Europa-Park ont été envoyés. Le choix de l'orateur n'est pas clos.

Le Président demande s'il ne serait pas possible d'égayer cet événement et de varier un peu les boissons offertes lors du Noël communal. **Mme le Maire** annonce que l'école devrait faire un concert pour le Noël 2018. **Mme Myriam Rivollet** retient le fait qu'un tous-ménages aurait dû être glissé dans les fourres des élèves afin de rappeler la venue du Père Noël. Pour cela il faut obtenir préalablement l'autorisation de la directrice, rappelle **Mme le Maire**.

Agriculture et Urbanisme

Mme Deborah Wegmuller indique que la commission se réunira le 27 février 2018 à 20 heures.

Le Président demande un point de situation à propos de l'entretien des chemins. Ce dossier a été repris en mains après une séance avec **M. Roger Beer**, chef du secteur forêts et arbres isolés (DETA) répond **M. Philippe Othenin-Girard**. Le problème, c'est que les chemins forestiers sont pour partie en mains de l'État et pour partie en mains de la commune. Se pose aussi la question des fossés qui vont avec ces chemins. La répartition des tâches doit donc être revue et un calendrier d'entretien créé.

M. Roger Beer a transmis ce dossier à ses chefs de service.

À l'issue d'une brève discussion, **M. Philippe Othenin-Girard** indique que ce dossier passera devant la commission. Commission qui avait manifesté la volonté de s'en occuper, conclut **Deborah Wegmuller**.

Bâtiments et Routes

La commission s'est réunie le 29 janvier 2018, annonce **M. Jean-Daniel Baud**.

Hormis le tracé de la ligne H, la commission a parlé de la rénovation de l'appartement des Beillans. L'autorisation de construire a été délivrée ; les travaux devraient débuter fin février, soit à l'issue du délai de recours, et durer environ deux mois. **M. Christian Schaad** sera reçu mardi 6 février 2018, répète **M. Jean-Daniel Baud**.

Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques de Monniaz : **M. Jean-Daniel Baud** indique qu'il s'agit d'un dossier complexe. Le grand problème, c'est la fermeture temporaire de la route de Monniaz, sachant que la commune n'est pas seul maître à bord (SIG, État, DGT, etc.). Ces travaux devraient commencer en juin 2018. Le budget supplémentaire pour la mise en souterrain des entrées chez les différents propriétaires dépendra aussi du coût de la première étape. Ceux-ci devraient être connus plus précisément en mai 2018, après les retours des soumissions.

Rénovation de la Couronne : **M. Denis Chenevard** a informé la commission de ce qui a été convenu avec la future locataire à propos de la participation de la commune aux travaux. Grosso modo, le coût est pour l'instant inférieur d'environ Fr. 40'000.- au budget voté, explique **M. Jean-Daniel Baud**. Les travaux demandés par la locataire avec l'appui de la commune feront l'objet d'une première étape. La seconde portera sur le remplacement des fenêtres. Sur une question de **M. Olivier Sommer**, **M. Jean-Daniel Baud** indique que les entreprises ont été mandatées par la locataire, étant convenu que la commune verserait le forfait négocié de Fr. 40'000.-.

M. Olivier Sommer aimerait connaître les possibilités de vérifier la bonne conformité des travaux que la commune aura financés, puisqu'elle ne pilotera pas ceux-ci. **Mme le Maire** indique que la locataire doit présenter chaque année ses contrats d'entretien (évacuation

des déchets, entretien de la ventilation, etc.). **Le Président** suggère que l'Exécutif organise une réception de l'ouvrage et établisse un document ad hoc. **M. Jean-Daniel Baud** rappelle que c'est à la régie de se charger de cette démarche et de contrôler la bonne exécution des travaux. **M. Philippe Othenin-Girard** ajoute que ceux à la charge de la commune ont été exigés par le service d'hygiène ; l'ouverture de l'établissement est donc subordonnée à cette bonne exécution. Les tests amiante étaient négatifs, se réjouit **Mme Patricia Crousaz-Pantet** en conclusion à cette brève discussion.

Zone 30 km/h : après le rapport remis par Trafitec, différentes variantes sont à l'étude, annonce **M. Jean-Daniel Baud**. La commission a insisté sur le fait que si des travaux d'adaptation devaient être réalisés, ce serait avec la certitude que la zone 30 km/h sera bien validée par la DGT. **M. Denis Chenevard** demande aux commissaires de lui faire part rapidement de leurs remarques à propos de ce rapport. **M. Jean-Daniel Baud** déplore le fait que les commissaires reçoivent souvent des documents en séance ; dans la mesure du possible, il serait préférable de les recevoir à l'avance.

La commission a évoqué le stop sur le giratoire Tattes-Magnin, puis le projet pour le giratoire de Sionnez. Celui-ci sera repris par la commission avant d'être présenté au Conseil municipal.

La commission souhaiterait que l'Exécutif apporte encore une réponse après la lettre de **M. Luc Barthassat**.

M. Eric Grand va préparer un projet qui pourrait éventuellement devenir une résolution manifestant la volonté d'un transfert modal en amont de Jussy. **M. Jean-Daniel Baud** cite la création d'un parking et l'accès au CEVA afin d'éviter un transfert du transit sur la commune. **Le Président** précise que la lettre de **M. Luc Barthassat** faisait suite au souhait des autorités de reconnaître la route de Thonon comme un axe structurant et pénétrante. **M. Luc Barthassat** a répondu à l'Exécutif que ce serait le cas tout en précisant que Monniaz et Juvigny doivent également « absorber » une partie du trafic routier des pendulaires. S'agissant, pour Juvigny, d'une route communale, la commission suggère de proposer d'utiliser le Léman Express afin que le transfert nodal se fasse en amont du canton. **M. Philippe Othenin-Girard** rappelle qu'un accord est en cours pour une unité tarifaire, ce qui est une bonne nouvelle. **Le Président** se souvient qu'il devait y avoir un P+R sur Machilly et se demande ce qu'il en est de ce dossier.

M. Jean-Daniel Baud signale que la chaufferie de la mairie est en fin de vie. La commission a décidé d'entreprendre une étude rapide mais exemplaire afin de voir quelles améliorations il serait possible d'apporter à la nouvelle installation en y intégrant des énergies renouvelables (géothermie, sondes, échangeur air/eau, etc.). Un ingénieur sera mandaté par **M. Denis Chenevard** afin de réaliser une pré-étude. **M. Olivier Sommer** rappelle que la salle communale est exposée au soleil ; elle pourrait accueillir des panneaux photovoltaïques ou thermiques. Cela fera partie de l'étude, répond **M. Jean-Daniel Baud**.

Mme le Maire souligne le fait que le remplacement de la chaudière de la mairie n'a pas été planifié dans le budget 2018. Elle demande aux Conseillers municipaux d'être conscients que ces études ou ce remplacement pourraient signifier un dépassement de budget. **Le Président** confirme que la commission en a bien conscience et **M. Denis Chenevard** précise qu'il demandera d'abord un devis à l'ingénieur.

La date de la prochaine séance de la commission sera fixée par un Doodle.

M. Denis Chenevard annonce que l'Exécutif s'est penché sur la question des bâtiments communaux. L'Exécutif estime nécessaire d'entreprendre une étude globale sur l'état du parc immobilier communal. Le coût estimatif de cette étude s'élève à Fr. 36'900.-. **Mme le Maire** ajoute que cette réflexion est venue du fait que les autorités semblent, depuis plusieurs années, courir après les réparations au lieu de les planifier. Cela permettrait de réaliser un état des lieux pour le budget 2019 et futurs. **M. Philippe Othenin-Girard** ajoute que c'est également le cas pour la bureautique, le matériel ou les engins de la voirie.

Une discussion s'engage, au cours de laquelle le Conseil municipal s'interroge sur la pertinence de confier une telle mission à l'Exécutif, voire au secrétariat, plusieurs élus reconnaissant l'ampleur de cette tâche qui, de surcroît, nécessiterait certaines compétences techniques. En effet, il s'agirait non seulement de dresser un inventaire, mais aussi l'état et

la durée de vie de tous les équipements et installations des bâtiments communaux, des véhicules, du matériel, etc. Cela pourrait éviter de mauvaises surprises chaque année. **Le Président** évoque le plan quadriennal dressé par la régie du Rhône dont il pourrait être utile de s'inspirer.

Sur une question de **Mme Myriam Rivollet**, **Mme le Maire** indique que MCH2 ne permet plus, sauf erreur, de faire des réserves ou des provisions. **M. Philippe Othenin-Girard** relève qu'il s'agirait de prendre une photographie du parc immobilier jusserand (points faibles des bâtiments, isolation, installations électriques, éclairage urbain, etc.). **Le Président** insiste sur le fait que **M. Denis Chenevard** est la mémoire de la commune, étant donné qu'il a participé à toutes les rénovations. Il est à même de répondre à ces questions étant donné que la quasi-totalité des bâtiments communaux ont été rénovés ces dix dernières années

La discussion se poursuit, à l'issue de laquelle **Mme le Maire** propose de prévoir cette expertise dans le budget 2019. **M. Jean-Daniel Baud** suggère de mandater un architecte pour une expertise technique portant sur un seul bâtiment, à titre d'exemple. Ce serait un document vivant et utile pour les prochaines législatures. **M. Olivier Sommer** pense qu'il serait plus judicieux d'effectuer une telle étude sur un bâtiment qui n'a pas encore été rénové. **M. Denis Chenevard** précise qu'il veut bien réaliser l'expertise technique d'un bâtiment, mais pas de tout le parc immobilier communal. Puis il rappelle que la chaufferie de l'école ne tiendra pas dix ans non plus.

Mme le Maire souligne le fait qu'il faudra être très attentifs par rapport au budget 2019 pour les bâtiments. Et se renseigner par rapport à la possibilité de comptabiliser des provisions sur le budget avec MCH2, répète **Mme Myriam Rivollet**.

À propos du remplacement de la chaudière de la mairie, **le Président** précise que la commission a demandé à l'Exécutif de présenter une alternative au mazout. Dans le cas où le Conseil municipal opterait pour des énergies plus vertes, il serait peut-être judicieux de se poser la question pour tous les bâtiments, ajoute **Mme le Maire**. **Le Président** répond que la commission avait demandé un bilan thermique des Beillans. Ce dossier est en suspens car, une vision globale était nécessaire, rappelle **M. Jean-Daniel Baud**. Le remplacement de la chaudière de la mairie sera l'opportunité d'analyser différentes options dont la variante d'un développement durable avec l'installation d'une pompe à chaleur.

Mme le Maire suggère d'attendre l'offre de l'architecte. Ces honoraires n'étant pas prévus dans le budget, il faudra cas échéant que le Conseil municipal accepte un dépassement. **Mme Audrey Pion** demande si répondre à différentes questions diminuerait significativement le montant des honoraires pour cette expertise. Dans le cas contraire, il serait un peu disproportionné que **M. Denis Chenevard** y consacre autant de temps. **Le Président** estime que le personnel administratif devrait être à même de dresser l'état des lieux des éléments susceptibles d'être remplacés, pour tous les bâtiments communaux, pendant les quarante prochaines années.

La discussion dévie sur les Beillans, dont le toit doit faire l'objet de tout un projet. **Mme le Maire** suggère d'aller de l'avant afin de mettre ledit projet sous clé pour le jour où la chaudière lâchera définitivement. **Le Président** précise que ces questions devront être étudiées par un thermicien et **M. Jean-Daniel Baud** qu'un architecte pilotera cette opération.

Le Président propose de déterminer par sondage si les Fr. 36'900.- destinés à entreprendre une étude globale sur l'état du parc immobilier communal doivent faire l'objet d'un dépassement de budget ou être reportés sur le budget 2019. **M. Denis Chenevard** précise que l'architecte fera un constat sur l'énergie, la sécurité, la salubrité, l'écologie et le développement durable de l'ensemble des bâtiments communaux.

Par 10 voix pour, soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de proposer cette dépense au budget 2019, toutefois la commission l'étudiera avant.

Mme Myriam Rivollet recommande à la commission Bâtiments et Routes de bien inscrire cette dépense dans son projet de budget 2019. **M. Jean-Daniel Baud** propose à **M. Denis Chenevard** de mettre déjà sur papier un certain nombre de renseignements afin

de préparer le travail pour l'architecte.

Développement et Sécurité

M. Eric Grand n'a rien de particulier à signaler.

6. Tracé de la future ligne H [5188]

M. Jean-Daniel Baud présente, à l'aide de plusieurs plans, le tracé de la future ligne H qui reliera Chêne à Jussy, puis les différentes variantes étudiées par la commission. Ces variantes n'ont pas été discutées avec les TPG, précise **M. Jean-Daniel Baud** qui propose au Conseil municipal d'en débattre avant.

Au terme de cette présentation, **le Président** ouvre la discussion en proposant un tour de table. Chaque Conseiller municipal fait part de son avis par rapport aux variantes. **M. Jean-Daniel Baud** rappelle qu'il faudra bien sûr sonder la population à un moment donné, sachant que les TPG donnent leur avis mais que la décision finale revient à la DGT.

Il ressort de cette discussion que les habitants de Lullier seraient sans doute ravis si le bus s'approchait un peu plus des habitations. Malheureusement, les différentes variantes posent toutes de gros problèmes techniques (étroitesse des rues, virages trop serrés, stationnement, etc.).

À l'issue de cette discussion, le Conseil municipal valide à l'unanimité le tracé proposé par les TPG pour la future ligne H.

7. Fonds Intercommunal (FI) [5189]

En l'absence de décisions prises par l'ACG relatives au Fonds Intercommunal (F), ce point ne fait pas l'objet de remarque particulière.

8. Divers [5190]

Clair-Vivre

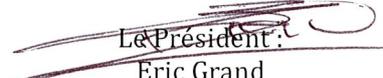
M. Jean-Daniel Baud annonce que les nettoyages pour la reprise de la saison à Clair-Vivre auront lieu le samedi 24 mars 2018 dès 8 h 30. Les bénévoles seront les bienvenus.

Arbres situés en face de la salle communale

M. Olivier Sommer signale que les arbres situés en face de la salle communale sont envahis par le gui. **Mme Deborah Wegmuller** indique que ce point est à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Agriculture et Urbanisme.

Proposition de sortie du Conseil municipal en 2019

Le Président, qui remercie au passage le Conseil municipal pour le cadeau qui lui a été fait à l'occasion de son cinquantième anniversaire, suggère d'utiliser le solde des jetons de présence pour organiser un week-end à Zermatt du 8 au 10 mars ou du 15 au 17 mars 2019 (Conseillers municipaux et Exécutif). À l'unanimité, les élus acceptent le principe de cette sortie.


Le Président :
Eric Grand

La Vice-présidente :
Catalina Kauz



Le Secrétaire :
Christophe Mage



Commune de JUSSY

Service de
Surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case Postale 3964
1211 Genève 3

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 5 février 2018

Présents :

Anne-Françoise Morel, maire, Denis Chenevard, adjoint, Philippe Othenin Girard, adjoint

Eric Grand, président du conseil municipal

Jean-Daniel Baud, Patricia Crousaz Pantet, Catalina Kauz, Camille Pinget, Géraldine Mathieu, Myriam Rivollet, Alain Magistra, Audrey Pion, Olivier Gros, Olivier Sommer, Deborah Wegmuller, Conseillers municipaux

- 2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire

- 3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le : 12 février 2018

- 4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

Objet :

PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Date : 6 février 2018

Le Conseil municipal :

Le Président :

Le Secrétaire :

Eric Grand

Christophe Mage



Législature 2015 – 2020
Résolution n° 01 / 2018
Séance du 5 février 2018

Prestation de serment de conseiller municipal en cours de législature.

Vu la démission de Madame Isabelle DÜRR,

vu l'acceptation du mandat de conseiller municipal par Monsieur Olivier GROS,

vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections, du 22 janvier 2018,

conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

il a été procédé par Monsieur Eric GRAND, président, en présence du conseil municipal réuni en séance ordinaire du 5 février 2018, à l'assermentation de Monsieur Olivier GROS nouveau conseiller municipal remplaçant Madame Isabelle DÜRR démissionnaire.

